



*Autorisation MINATD N°000221 du 25 Juillet 2008/Lettre MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP du 08 Août 2012*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF A LA SUSPENSION DE CERTAINS MEDIA PAR LE CNC**

Le 21 novembre 2013, le Conseil National de la Communication a suspendu pour trois mois d'activités le quotidien «**Ouest-Littoral**» et son Directeur de Publication, monsieur **Benjamin ZEBAZE**, ainsi que l'hebdomadaire «**The Guardian Post**» et son promoteur monsieur **NGAH Christian MBIPGO** «pour atteintes à l'éthique et à la déontologie professionnelles en matière de communication sociale». A la même occasion, un avertissement a été adressé aux directeurs de publication des journaux «**Mutations**» (monsieur **Xavier MESSE**), «**Pile ou Face**» (monsieur **Roger NTEDE**) et «**L'Oeil du Sahel**» (monsieur **Guibaï GATAMA**), tous accusés d'«atteinte à la déontologie professionnelle en matière de communication sociale».

En réaction à cette décision, une vingtaine de directeurs de publication se sont réunis à Yaoundé le 27 novembre 2013 pour demander «la levée immédiate et inconditionnelle» des sanctions prises par le CNC, la publication d'une nomenclature des sanctions en fonction des fautes, la définition claire des manquements professionnels susceptibles d'être soumis à l'examen du CNC.

Face à cette situation de crise ouverte entre les éditeurs de presse et l'organe régulateur, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) rappelle que, sans être opposé à la régulation du secteur de la communication en général et des média en particulier, il est profondément opposé aux sanctions prononcées par le CNC, qui ressemblent à une reprise en main déguisée par le politique et constitue assurément une atteinte préoccupante à la liberté de la presse.

La liberté de la presse dans notre pays est le fruit d'une lutte âpre qui a fait de nombreuses victimes professionnelles et économiques, et elle a laissé de nombreuses séquelles. Il s'agit d'une conquête démocratique importante, que tous les acteurs de la société se doivent de préserver jalousement.

C'est pourquoi, le MRC :

- ✓ tout en comprenant la nécessité d'une régulation qui associe rigueur et justice, exprime son indignation face à cette situation qui montre la fragilité des acquis démocratiques pour lesquels le peuple camerounais se bat depuis plusieurs décennies ;
- ✓ rappelle au Gouvernement de la République que la liberté de la presse implique des média libres dont l'expression peut plaire ou déplaire, et que l'organe de régulation des média ne saurait être utilisé pour des desseins obscurs et inavoués ;
- ✓ invite ceux qui gouvernent aujourd'hui à ne pas perdre de vue que, hors du pouvoir, ils auront besoin d'une presse libre pour diffuser leurs opinions ;
- ✓ apporte son soutien appuyé aux éditeurs de presse, qui dans le cadre de l'exercice de leur profession, mettent en évidence au quotidien l'arbitraire, les violations des droits de l'homme et les atteintes aux libertés fondamentales ;
- ✓ invite le CNC à respecter le principe du **débat** contradictoire, à élaborer de manière consensuelle une nomenclature des sanctions en fonction des fautes journalistiques, et demande à ses membres d'éviter d'être juge et partie ;
- ✓ invite le CNC à reconsidérer les sanctions prises à l'encontre des organes de presse et leurs Directeurs de Publications précités ;
- ✓ soutient enfin toute action visant à protéger la liberté de la presse au Cameroun.



Fait à Yaoundé le 02 Décembre 2013

Le Président National du MRC

Pr. Maurice KAMTO